

N/REF : 8/07/2026 12H00 C:262695 I:35379

SYNEAC

V/Email reçu le Mercredi 08/07/2026 à 12H00

**25 AVENUE DE CONSTANTINE
CS 72508
38035 GRENOBLE**

V/REF.IMM. 656

IMMEUBLE : RES.LA BRRUYERE -656
10/12/18/20/22 R.DES COLIBRIS
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 13 Juillet 2026

Référence Marché: 2024-038

LOCALISATION : ALLEE 10-12 COLIBRIS - YOUSSEF 06 71 01 59 47

MOTIF : INTERVENIR POUR POMPAGE AU NIVEAU D UN REGARD

Donneur d'ordre : M. S. MICCOLI

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 08/07/2026 A 12H45:
INTERVENTION DEPUIS LES COMMUNS
ASPIRATION DE LA POMPE
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : AH AB Email envoyé le 08/07/26 à 01H24 M. S. MICCOLI

AH COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 09/07/26 A 01H18 SYLVAIN.MICCOLI@ACTIS.FR

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	_DC11-Pomp./Net./Fosse d'Ascenseur	1	229,70	229,70
	TOTAL H.T.			229,70
	T.V.A. a 10,00%			22,97
	TOTAL T.T.C.En EURO			252,67

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN